



Commune de RENDEUX



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le Fonctionnaire délégué est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Le demandeur est l'Administration communale de Rendeux demeurant Rue de Hotton, Rendeux 1 à 6987 Rendeux.

Le terrain concerné est situé Rue de Hotton à 6987 Rendeux et cadastré division 1, section B n°771F.

Le projet de **Création d'un cabinet rural** présente les caractéristiques suivantes :

La demande implique une dérogation aux normes du guide régional d'urbanisme en ce qui concerne l'accessibilité à l'étage pour les personnes à mobilité réduite.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX

- Les jours ouvrables de 09h00 à 12h00;
- Le jeudi jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (téléphone : 084/370.171 - mail : francois.collignon@rendeux.be)
- Madame Julie GASPARIS (téléphone : 084/370.170 - mail : julie.gasparis@rendeux.be)

L'enquête publique est ouverte le 18 mai 2020 et clôturée le 02 juin 2020.

Les réclamations et observations écrites

- sont à adresser au Collège Communal :
 - par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
 - par télécopie au numéro 084/477.777
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@rendeux.be
- ou sont remises au service urbanisme dont le bureau se trouve rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique Administration communale de Rendeux - URB001-20**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (téléphone : 084/370.171 - mail : francois.collignon@rendeux.be) ou de Madame Julie GASPARIS (téléphone : 084/370.170 - mail : julie.gasparis@rendeux.be) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 02 juin 2020 de 9:00 à 11:00 à l'adresse suivante : Administration communale, rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux, service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur François COLLIGNON dont le bureau se trouve rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal.
C. DI ANTONIO